



## Éditorial

J'aimerais mettre en valeur et en évidence l'ensemble du monde associatif, qui au quotidien travaille, souvent dans l'ombre, afin de toujours maintenir ce qui est de plus vrai : la cohésion sociale surtout en cette période estivale marquée par de nombreuses manifestations.

Les associations, pour le Ce.R.A.I.C., constitue un réseau incontournable de la politique d'intégration que nous menons.

Depuis sa création, nous sommes à l'écoute de leurs attentes et besoins. Notre travail, c'est aussi de soutenir leurs projets et de les aider à les réaliser.

L'arrivée du PLI a permis de structurer nos actions autour d'abord des ILDS et maintenant des ILI afin d'aider les associations à développer leurs actions autour des thèmes définis dans les appels à projets. Ceux-ci sont devenus plus ciblés afin d'accompagner le parcours d'accueil des primo-arrivants, avec une possibilité d'agrément à la clef.

D'autres sources de financement existent comme le FIPI qui permet outre les projets d'activités de subsidier l'aménagement d'infrastructure. Mais ce fonds est en pleine restructuration puisqu'il devrait passer sous peu du Gouvernement fédéral vers les Communautés et Régions.

Le Ce.R.A.I.C. est là pour répondre à toute question liée au développement de projet, mais également pour accompagner les associations dans le déroulement de leurs propres activités pourvu qu'elles soient en lien avec les compétences de la Région Wallonne.

Je tiens donc à remercier vivement toutes les associations partenaires du Ce.R.A.I.C. pour leurs actions et leur dynamisme.

A l'instar de la coupe du monde, si chacun à son identité, c'est tous ensemble que nous construisons le monde de demain, en ayant surtout toujours à l'esprit que le mélange des cultures est une richesse sans fin.

Bonnes vacances à toutes et tous, ici ou ailleurs.

**Bruno SCALA**  
**Président - Ce.R.A.I.C.**

# Les (ILDS) initiatives locales de développement social deviennent des (ILI), les initiatives locales d'intégration. L'appel à projets annuel renforce le dynamisme entre la Région wallonne, les Centres Régionaux d'Intégration, les institutions et les organismes de terrain.

**La Wallonie soutient des actions visant à offrir aux personnes étrangères ou d'origine étrangère les outils favorisant leur intégration pleine et entière dans la société. Chaque année, à travers sa politique menée envers ces personnes, le Ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances lance un appel à projet pour subsidier des actions menées par des associations et répondant à certains axes éligibles. Une des missions attribuée et inchangée aux centres régionaux d'intégration est l'accompagnement et l'évaluation de ces projets.**

Sur base du Décret de 1996 subsidié par le Gouvernement wallon pour les promoteurs de projets d'intégration. Afin de renforcer le parcours d'intégration, les premières missions des Centres Régionaux d'Intégration (CRI) et le nouveau décret, quatre domaines d'activités sont privilégiés : l'apprentissage du français langue étrangère; la citoyenneté; la formation et l'accompagnement liés à l'insertion socioprofessionnelle; l'aide aux démarches administratives.

## Quel est le rôle du Ce.R.A.I.C. dans cet appel à projet ?

Tout d'abord, le secteur «vie associative» du Ce.R.A.I.C. informe les associations partenaires du lancement de l'appel à projet. Ensuite, il accompagne individuellement chaque association qui le souhaite dans l'élaboration de leur dossier. Lors de l'introduction du dossier finalisé à la Wallonie, un exemplaire de celui-ci est obligatoirement envoyé au Ce.R.A.I.C.. Dès lors, le projet est analysé d'un point de vue financier et faisabilité et notre avis est remis à la Wallonie. Enfin d'autres services du Ce.R.A.I.C. sont également impliqués, venant ainsi en soutien auprès des promoteurs de projets d'intégration. Le service «formation» dispense des séances à l'utilisation des maquettes «*Bienvenue en Belgique*» et du «*Référentiel de compétences et Test de positionnement pour le français langue étrangère et seconde*» réalisées par Lire et Ecrire. Le dispositif de concertation et de soutien aux Centres Régionaux d'Intégration (DISCRI) organise également des formations à l'application du programme d'Intégration Citoyenne (PIC).

## En quoi consiste cet avis de notoriété ?

Le Ce.R.A.I.C. a donc pour mission de remettre un avis sur les projets introduits. Le Ce.R.A.I.C. est amené à donner une description des caractéristiques de l'organisme porteur du projet. Il situe le projet dans un cadre plus large (plate-forme, PCS, Dispositif d'accueil des primo-arrivants, partenariats effectifs, ...). Il émet un avis sur la pertinence du projet (par exemple : répond-il aux besoins et attentes du public-cible sur le territoire ?) Le Ce.R.A.I.C. doit veiller à ce que les projets respectent les conditions de l'appel à projet ILI. Il a aussi pour mission d'analyser la qualité pédagogique, la gestion, les capacités de l'opérateur à porter le projet et l'effectivité des partenariats.

## Etant donné que depuis 1996, le Ce.R.A.I.C. soutient, accompagne et évalue les projets, que peut-il dire sur l'évolution de cet appel à projet «Initiatives Locales d'Intégration» ?

Depuis 1996 dans la région du Centre, 922.856€ ont été attribués pour soutenir des projets d'intégration. Les premiers appels à projets portaient sur les domaines de la médiation sociale et interculturelle, l'aide à l'exercice des droits et obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère (conférence, formation, sensibilisation), l'alphabetisation, l'amélioration de la compréhension et de la connaissance mutuelle entre autochtones et personnes étrangères ou d'origine étrangère (espace de parole et d'échange, atelier d'expression).

Au fur et à mesure des années, et partant des besoins de terrain, ces domaines d'activités se sont professionnalisés. Cette évolution a engendré deux types de subventionnement : l'un obtenu par des structures plus professionnelles répondant mieux aux critères d'éligibilité (ayant pour conséquence une certaine exclusion des petites associations des migrants mais favorisant la professionnalisation du secteur) et l'autre obtenu par de plus petites associations via des subventions facultatives.

A ce jour, les domaines d'activités entrent en cohérence avec une politique visant la mise en place d'un véritable parcours d'accueil des primo-arrivants afin de fournir le soutien nécessaire à :

- l'apprentissage du français langue étrangère;
- la citoyenneté;
- la compréhension des codes sociaux et culturels ainsi qu'à la connaissance des institutions du pays d'accueil;
- la formation et à l'accompagnement visant à intégrer les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle existants;
- l'exercice des droits et obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère quel que soit le domaine concerné, en particulier pour les primo-arrivants.

Les organismes qui répondront à certains critères (repris ci-dessous) auront la possibilité de demander un agrément, ce qui permettra d'assurer une stabilité dans le développement des actions d'intégration. Pour les autres organismes, le Gouvernement pourra subventionner, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, leur projet d'initiative local d'intégration.

*Le gouvernement peut agréer en qualité d'ILI des associations sans but lucratif qui : développe au moins une des missions précitées; exercent les missions faisant l'objet de la demande d'agrément depuis au moins trois ans; disposent d'au moins d'un équivalent temps plein; disposent de locaux adaptés à l'exercice de leurs missions d'un secrétariat et d'une salle de réunion permettant d'accueillir au moins 20 personnes; s'inscrivent dans le plan local d'intégration ou le plan de cohésion sociale.*  
(Pour plus d'information, adressez-vous à : [egalitedeschances.actionso-ciale@spw.wallonie.be](mailto:egalitedeschances.actionso-ciale@spw.wallonie.be))

### **Le soutien du Secteur «Vie associative» du Ce.R.A.I.C. ne se limite pas à L'ILI ?**

Le secteur « vie associative » vise à accompagner les associations dans la structuration, la construction, le suivi et l'évaluation de leurs projets dans le cadre d'activités liées à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Une attention particulière est réservée à la promotion des échanges interculturels et du respect des différences ainsi qu'à la participation active du public concerné à la vie associative, culturelle, sociale et économique dans notre région.

Pour continuer à soutenir TOUTES les associations désireuses de s'épanouir, le secteur vie associative du Ce.R.A.I.C. propose un panel de service :

- \* Aide à la création d'ASBL, rédaction ou mise en conformité des statuts et procédure à suivre (Moniteur belge), mise en conformité de l'asbl par rapport à la loi (obligations légales);
- \* Organisation de séances d'information et de formation pour le tissu associatif;
- \* Soutien dans la conception et la rédaction des dossiers de demande de subvention (ILDS facultatif, FIPI, Fondation Roi Baudouin, etc);
- \* Accompagnement individuel des associations dans les différentes étapes de l'élaboration et de la réalisation de leurs actions liées à l'intégration des personnes étrangères ou d'origines étrangères : Analyse du projet et des objectifs poursuivis, appui administratif et accompagnement pédagogique, soutien logistique: conception des maquettes d'affiches, d'invitations, évaluation du projet;
- \* Orientation des associations afin de trouver un intervenant, une personne ressource ou une institution compétente pour la mise sur pied d'activités;
- \* Constituer un réseau;
- \* Animation au sein des associations sur différents thèmes en liens avec les missions du Ce.R.A.I.C..

### **Interview auprès de l'asbl Symbiose**

#### **Depuis quelle année rentrez-vous des projets ILDS ?**

Nous rentrons des projets depuis 2008.

#### **Avez-vous ressenti une évolution par rapport aux critères d'éligibilité des différents appels à projet ?**

Une professionnalisation certainement ! Les dossiers et les appels à projets sont devenus de plus en plus précis.

Par rapport aux critères de l'éligibilité, nous nous sommes aussi professionnalisés et donc, l'adaptation s'est faite de manière harmonieuse et même systématique.

Nous sommes passés par la subvention facultative à la convention pluriannuelle, en augmentant notre volume d'activités et en affinant nos différents projets.

Tout cela en tenant compte des remarques de la Wallonie et en nous appuyant sur les conseils du Ce.R.A.I.C.

#### **Avez-vous du modifier certaines de vos actions par rapport à ces critères ?**

Pas vraiment. Nous avons dès le départ pris en compte ces différents critères.

Si nous prenons par exemple nos cours de FLE (français langue étrangère), nous avons beaucoup évolué et différents niveaux sont organisés.

La prochaine adaptation sera de réaliser des référentiels de cours afin d'uniformiser ceux-ci aux critères de la Wallonie (ILDS).

#### **Quelles sont les actions qui ont été développées grâce à ces subventions ?**

L'ASBL Symbiose, et plus particulièrement le service Intégration, développe, grâce à ces subsides, des cours d'alphabétisation, des cours de FLE niveaux A1 et A2, des tables de conversation pour adultes non francophones ainsi que des ateliers de citoyenneté et des ateliers théâtre, qui ont par ailleurs débouché sur une publication (par la Bibliothèque provinciale et centrale) des textes écrits par les apprenants.

L'une des pièces, intitulée "Les Gueules noires", qui aborde la thématique de l'immigration des années cinquante, a reçu le Prix de l'Éducation permanente de la Province de Hainaut en 2012. En effet, si les objectifs des ateliers théâtre sont linguistiques, ils se veulent aussi citoyens et abordent des questions de société telle que l'homosexualité et des questions liées à l'histoire socioéconomique de la Région, telle que l'immigration. Chaque atelier théâtre est donc aussi un atelier citoyen en ce sens.

Les subventions octroyées par la Wallonie dans le cadre des ILDS ont aussi permis de créer un Réseau Local d'Intégration (RLI) constitué de partenaires locaux et régionaux confrontés au public étranger / primo-arrivant (tels que le Ce.R.A.I.C., l'Administration communale, le CPAS, la Maison des Jeunes du Centenaire, ...) et dont le but est de mettre sur pied des actions optimisant l'accueil de ce public.

Dans ce contexte, un passeport citoyen a vu le jour, et reprend les coordonnées des opérateurs locaux et régionaux œuvrant dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'aide sociale, de la formation, ... (nous sommes établis sur le territoire de Chapelle-lez-Herlaimont, mais mentionnons également des opérateurs à dimension régionale). Cet outil a pour objectif de constituer, pour le nouvel arrivant, un repère afin qu'il sache qui contacter pour telle ou telle thématique. Il a été traduit en plusieurs langues et comporte des pictogrammes simples et accessibles au plus grand nombre.

# Infos - à vos agendas...

## Formations :

### Formations de formateurs en «Alphabétisation» et en «Français Langue Etrangère».

Le Ce.R.A.I.C. et Lire et Ecrire proposent deux formations en «Alphabétisation» et «Français Langue Etrangère» du 29 septembre 2014 au 16 février 2015 destinées aux personnes désirant s'engager dans une activité bénévole ou aux personnes déjà investies dans ce secteur et souhaitant compléter leur formation.

#### Deux séances d'info répondront à vos questions :

le jeudi 18/9/2014 à 10h au Ce.R.A.I.C. - 43, Rue Dieudonné François à 7100 Trivières - 064/23.86.56 ou

le lundi 22/9/2014 à 14h à Lire et Ecrire Centre Mons Borinage - 2a, Place communale à 7100 La Louvière - 064/31.18.80.

**Info et inscription : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56 - Mme Pina LATTUCA - pina.ceraic@gmail.com**

### «Référentiel de compétences et test de positionnement pour le français langue étrangère et seconde (FLEs)»

Le Ce.R.A.I.C. en partenariat avec Lire et Ecrire propose une formation à l'utilisation du «Référentiel de compétences et Test de positionnement pour le français langue étrangère et seconde» de Lire et Ecrire les lundi 22 et mardi 23 septembre 2014 de 8h45 à 16h. à destination de praticiens du FLE (enseignants, formateurs, opérateurs publics et associatifs).

Cet outil s'inspire du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) et est adapté à nos publics. Il permet de positionner nos apprenants de manière plus objective pour les orienter vers le niveau de cours le plus adéquat.

**Info et inscription : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56 - Mme Catherine DUCHATEAU - cduchateau.ceraic@gmail.com**

### «Formation juridique en lien avec le séjour et l'accès au territoire»

En octobre 2014, le Ce.R.A.I.C. organisera en collaboration avec le Centre d'Intégration de Mons Borinage (CIMB) une formation en Droits des étrangers. Deux modules (initiation et perfectionnement) vous seront proposés.

**Info et inscription : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56 - Mme Catherine DUCHATEAU - cduchateau.ceraic@gmail.com**

### «Permis de conduire»

En octobre 2014, le Ce.R.A.I.C. organisera une session «Permis de conduire». Cette formation préparatoire à l'examen théorique du permis de conduire est destinée aux personnes ayant des difficultés en français oral et/ou écrit. La participation est gratuite cependant un entretien de sélection sera organisé.

**Info et inscription : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56 - M Rachid TALBI - rachid.ceraic@gmail.com**

### «Formation à l'interculturalité»

En octobre 2014, le Ce.R.A.I.C. organisera dans ses locaux une formation à l'interculturalité à destination des professionnels de la Santé.

**Info et inscription : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56 - Mme Pina Lattuca - pina.ceraic@gmail.com**

### 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée des Marocains en Belgique

Les Centres Régionaux d'Intégration présentent l'exposition : NASS BELGICA du 28/06/14 au 14/09/14 à la cité Miroir - Place Xavier Neujean, 22 - 4000 Liège

Exposition conçue et réalisée par l'Université Libre de Belgique

**Info : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56 - Mme Françoise Rondeau - ceraic@skynet.be**

### Les alliances renversées - Souffrances des gendres dans les migrations matrimoniales turques

Par Etugrul Tas, collaborateur - Ce.R.A.I.C.

Réservation au Ce.R.A.I.C. au prix de 50 €.

Info : Ce.R.A.I.C. - M Pascal THOMAS - 064/23.86.55



Vous êtes sensible à ce bulletin d'information, vous avez des remarques, des idées à formuler,

**contactez-moi au 064/23.99.63 - costa.ceraic@gmail.com**

**Ce.R.A.I.C.**, Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre - Rue Dieudonné François, 43 à 7100 Trivières

Tél.: 064/23.86.56 - Fax: 064/26.52.53 - E-Mail: ceraic@swing.be - Anne Costa, 064/23.99.63